



Comment faire pour annuler un mariage gris

Par **nanni**, le **03/11/2014** à **21:01**

Bonsoir,

Ma tante a épousé un marocain dont elle est tombée amoureuse lors de ses vacances il y a environ 3 ans.

Il a tout fait pour l'épouser et aujourd'hui qu'il a ses papiers il lui demande de divorcer! son comportement a changé depuis l'obtention de sa carte de séjour, il sort tous les soirs et rentre au petit matin, fréquente d'autres filles etc... Nous l'avons mise en garde avant dû fait de leur différence (28 ans) d'âge mais en vain! Elle n'a pas voulu nous écouter vu qu'il faisait en sorte de lui monter la tête contre sa famille! soit disant qu'elle était la femme de sa vie et qu'il ne souhaite pas d'enfant etc...

Comment faire pour annuler le mariage? Quelles sont les démarches à suivre svp? Il doit se présenter à la préfecture en juin prochain pour le renouvellement, on nous a dit qu'il ne fallait pas qu'elle y aille avec lui! Merci de vos conseils!

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **11:25**

Bonjour,

Aucune procédure de séparation possible sans l'assistance d'un avocat.

Alors autant en consulter un.

Attention : ne pas confondre annulation du mariage, qui revient à effacer toute trace comme s'il n'avait jamais existé et divorce.

Par **alterego**, le **04/11/2014** à **13:00**

Bonjour,

Engager une procédure en annulation d'un mariage gris mais surtout pas de divorce.

Que votre tante consulte au plus vite son avocat avant que le "gris" n'engage une procédure de divorce.

Je ne comprendrai jamais comment, aujourd'hui, informés comme nous le sommes, un homme ou une femme peut tomber dans le piège d'un tel mariage. Qu'attendent les victimes de telles rencontres ???

Cordialement

Par **la marseillaise**, le **06/11/2014** à **11:48**

Bonjour

svp expliquez moi comment je fait pour signaler un mariage blanc est ce qu'à la préfecture ou à la CAF ou à l'offi par courriel ou par téléphone et sur quels n ou quels adresses à la

Bouches du Rhone

l'interessé a eu son récépissé de 6mois

svp svp svp j'ai vraiment besoin

merci

Par **moisse**, le **06/11/2014** à **11:52**

Bonjour,

Au procureur de la république par lettre, ou en déposant une plainte auprès des forces de l'ordre.

Par **la marseillaise**, le **06/11/2014** à **14:01**

Bonjour

merci moisse

mais comment je peux le faire de l'étranger (je ss en Algérie)?

est ce que la CAF et la préfecture ont une relation par ce que j'ai essayé de les contacter par courriel ?

svp c'est vraiment urgent c ma belle soeur qui vient de l'Algerie pour me faire des problèmes avec mon mari (j un bb de 7mois)

Par **alterego**, le **06/11/2014 à 14:07**

Bonjour,

Oubliez les courriels, soyez plus formaliste en adressant à chacun un courrier recommandé AR ou autre, je ne sais pas comment fonctionne la Poste algérienne.

Cordialement

Par **la marseillaise**, le **06/11/2014 à 14:19**

merci alterego

svp expliquez et donnez moi l'adresse à la quelle j'envoie cette lettre recommandée

svp urgent urgent urgent

Par **moisse**, le **06/11/2014 à 16:27**

Je ne comprends rien du tout à votre histoire, mais si vous voulez dénoncer un mariage blanc, il faut écrire au procureur de la république.

Pour Marseille:

M. Le Procureur

T.G.I.

6 rue Joseph Autran

13281 MARSEILLE CEDEX 06

Par **la marseillaise**, le **06/11/2014 à 17:34**

merci merci merci beaucoup moisse

mnt j compris et je vais faire ce qu'il faut